



- améliorer la santé maternelle,
- combattre le VIH et d'autres maladies.

Pour atteindre ces objectifs spécifiques de la santé sexuelle et permettre à l'individu de vivre une vie sexuelle sûre, satisfaisante, responsable et autonome [67], la stratégie nationale de santé sexuelle devra notamment : (1) repenser l'éducation à la sexualité tout au long de la vie dans une optique d'égalité de genre, de sexe et d'orientation sexuelle ; (2) soutenir et mettre en place des services pour dépister et orienter les problèmes sexuels ; (3) communiquer et implémenter les nouveaux outils de prévention du VIH et des IST ; (4) reconnaître les droits des individus, sans distinction de sexe, de genre, d'orientation, d'âge ou de situation économique, favoriser l'autodétermination en matière de santé sexuelle ; (5) promouvoir la formation initiale et continue des professionnels sur la sexualité et le respect des droits humains.

### Quels sont les enjeux pour les années à venir ?

Le champ de la santé sexuelle est très vaste ; il est constitué de domaines transdisciplinaires, ce qui explique la diversité des stratégies à mettre en place dans un futur plan de santé sexuelle. Il concerne tous les publics sans distinction de sexe, de genre, d'orientation sexuelle, d'âge ou de situation économique. La santé sexuelle met l'accent sur les droits humains et l'autonomie des individus, ce qui n'est pas sans poser des questions éthiques. Les droits humains sont au cœur du cadre conceptuel, à la fois en tant que déterminants des résultats et en tant qu'indicateurs mesurables. Le cadre juridique, les questions d'exclusion sociale et l'inégalité entre les sexes sont considérés comme des déterminants majeurs de la santé sexuelle. La réalisation de la protection et la promotion des droits par rapport à la santé sexuelle et reproductive constituent un objectif clé des enjeux en santé sexuelle [47]. ●

## L'éducation à la sexualité en milieu scolaire

**Véronique Gasté**  
Cheffe du bureau de la santé, de l'action sociale et de la sécurité, Direction générale de l'enseignement scolaire

Lieu de socialisation de tous les enfants, l'école a une mission éducative majeure en formant les citoyens de demain. L'éducation à la sexualité en milieu scolaire participe de cette mission. Inscrite dans le Code de l'éducation (articles L. 121-1 et L. 312-16), elle est obligatoire aux trois niveaux de scolarité : école, collège et lycée. Réaffirmée comme priorité par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, elle constitue l'une des réponses éducatives :

- à des questions de santé publique : accès à la contraception, grossesses précoces non désirées, infections sexuellement transmissibles ;
- aux problématiques liées aux comportements sexistes et aux violences sexuelles, à la pornographie, aux préjugés homophobes, etc., c'est-à-dire aux enjeux de pouvoir qui sont mis en place à travers le contrôle sur autrui, le non-respect de l'autre ou les discriminations.

On voit là que l'éducation à la sexualité en milieu scolaire intègre le champ social, bien au-delà de la dimension biomédicale à laquelle elle a pu être cantonnée il y a quelques années.

### Enjeux de l'éducation à la sexualité en milieu scolaire

La question de l'altérité qui se joue au sein des espaces scolaires nécessite de poser l'éducation à la sexualité dans le champ de la construction de l'identité dans une société donnée, en particulier à l'adolescence où l'on passe d'une posture d'égo-centrage vers la reconnaissance de l'autre.

L'éducation à la sexualité en milieu scolaire inscrit donc son action dans le champ des relations et de l'égalité entre les personnes. Il s'agit d'apporter aux

élèves des informations objectives et des connaissances scientifiques, mais aussi de leur faire connaître les dimensions relationnelle, juridique, sociale et éthique de la sexualité, d'accompagner leur réflexion sur le rapport à l'autre, les règles de vie en commun, le sens et le respect de la loi.

La prévention des comportements sexistes et des violences sexuelles y trouve une place singulière. Citons quelques exemples :

- un guide, *Comportements sexistes et violences sexuelles : prévenir, repérer, agir*, élaboré avec le Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, permet d'aider la communauté éducative à agir face aux situations liées à ces comportements et violences et à leurs conséquences ;
- la question des mariages forcés et des mutilations sexuelles fait l'objet d'une vigilance particulière avec un courrier adressé en 2015 et en 2016 aux chefs d'établissement ;
- dans le cadre du prix « Non au harcèlement », deux prix supplémentaires pour les élèves de 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> et pour les lycéens sont remis en 2016 pour des projets traitant du harcèlement sexiste et sexuel.

L'éducation à la sexualité doit néanmoins rester dans une approche positive. On ne peut pas parler de sexualité sans parler des rapports sociaux de sexe, du bien-vivre ensemble et de l'accès aux droits. C'est pourquoi elle vise également au développement des compétences psychosociales, en particulier de « l'habileté » dans les relations interpersonnelles et de l'estime de soi.

L'enseignement moral et civique, mis en œuvre depuis la rentrée 2015 à tous les niveaux de la scolarité, offre un cadre à cette éducation : par exemple, au cycle 3,

sont inscrits dans la partie du programme intitulée « La sensibilité : soi et les autres » une proposition d'activité sur « le respect du corps entre les filles et les garçons », et dans la partie « Le droit et la règle » une proposition d'« analyse de certains stéréotypes sexués à travers des exemples pris dans des manuels ou des albums de littérature de jeunesse ou dans le cinéma ».

### Cadre partenarial de l'éducation à la sexualité en milieu scolaire

Avec plus de 65 000 écoles et établissements d'enseignement au sein du système éducatif français, les orientations définies au niveau national permettent d'offrir un cadre partagé aux acteurs du système et à leurs partenaires. Ainsi, la Direction générale de l'enseignement scolaire a vocation à définir une stratégie de déploiement de l'éducation à la sexualité, en lien avec d'autres politiques publiques (égalité entre les femmes et les hommes ; lutte contre les violences faites aux femmes). Elle promeut les partenariats avec des associations (Planning familial, Sidaction, etc.), s'appuie sur l'expertise d'une référente pédagogique [18] et sur un comité national de pilotage (au sein duquel participent des représentants de l'Inspection générale, de Santé publique France, du Service des droits des femmes et d'une agence régionale de santé) qui élabore les séminaires du Plan national de formation proposés aux personnels d'encadrement académique.

Ces personnels font partie des équipes académiques de pilotage pluricatégorielles, désignées par les recteurs depuis 2013, en charge de porter le dossier « éducation à la sexualité » en académie, de promouvoir les partenariats, de développer la formation des personnels au sein de l'académie et d'accompagner les établissements scolaires sur le sujet. Un autre levier de développement de l'éducation à la sexualité dans les académies est sa prise en compte dans des conventions passées entre agence régionale de santé et rectorat, qui peuvent faire l'objet d'une étude au sein du comité académique d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

À l'école primaire, les temps consacrés à l'éducation à la sexualité incombent au professeur(e) des écoles,

sont intégrés aux enseignements et adaptés aux opportunités fournies par la vie de la classe.

Au collège et au lycée, les séances sont organisées en articulation avec les programmes. Elles sont prises en charge par une équipe composée d'enseignants, de personnels d'éducation, sociaux et de santé, souvent en collaboration avec des intervenants extérieurs.

La programmation des actions et le choix des partenariats font l'objet de discussions au sein du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) – ou CESC interdegrés pour un réseau d'écoles et de collèges –, qui a en pilotage la politique de prévention de l'établissement et au sein duquel participent les parents d'élèves et des représentants des associations, collectivités ou institutions du territoire. Ces échanges permettent de programmer les séances d'éducation à la sexualité dans le projet éducatif de l'établissement, établi selon l'analyse spécifique des besoins des élèves, mais aussi de penser les conditions de l'action et de réfléchir aux valeurs afin de porter un discours audible par tous.

Il revient à l'inspecteur de l'Éducation nationale – pour le premier degré – et au chef d'établissement – pour le collège ou le lycée – de s'assurer que les intervenants extérieurs adhèrent au cadre des principes éthiques du système éducatif (laïcité, neutralité, promotion de l'égalité, respect des lois et des valeurs humanistes). En effet, il importe de partir des questions des élèves, et de travailler dans une démarche fondée sur la confiance en s'inscrivant dans la sphère publique afin d'être dans la posture de l'*educare* (éduquer en latin) et non celle de *seducare* (séduire). Ainsi construite, l'éducation à la sexualité prend la forme d'une invitation au dialogue et non d'un discours sur la sexualité.

### Perspectives

Avec la rentrée scolaire de septembre 2016, l'éducation à la sexualité s'inscrit dans un nouveau cadre avec :

- le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture, notamment son domaine 3 intitulé « La formation de la personne et du citoyen » ;
- les enseignements pratiques interdisciplinaires du

Les références entre crochets renvoient à la Bibliographie générale p. 58.

## La sexualité des adolescents

« Chez les élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, 79,6 % des garçons et 75,4 % des filles déclarent avoir déjà eu un petit copain ou une petite copine et presque autant (respectivement 76,9 % et 71,7 %) ont déjà embrassé quelqu'un sur la bouche.

« Près d'un élève sur cinq (17,8 %) en classe de 4<sup>e</sup> ou de 3<sup>e</sup> déclare avoir eu des rapports sexuels, les

garçons étant significativement plus nombreux que les filles dans ce cas (22,0 % vs 13,7 %).

« Les garçons et les filles n'apprécient pas de la même manière la période à laquelle ils ont eu ce premier rapport sexuel. Même si elles apparaissent moins précoces que les garçons, les filles ont davantage tendance à regretter que ce pre-

mier rapport n'ait pas été plus tardif (22,1 % vs 10,1 %) ; les garçons sont plus nombreux à ne pas se poser la question (52,1 % vs 37,3 %). » ●

Godeau E., Navarro F., Arnaud C. dir. *La Santé des collégiens en France/2010. Données françaises de l'enquête internationale Health Behaviour in School-aged Children (HBSC)*. Saint-Denis : Inpes, coll. Études santé, 2012 : 254 p.

Les références entre crochets renvoient à la Bibliographie générale p. 58.



cycle 4 (collège), dont l'un est dénommé « Corps, santé, sécurité, bien-être » ;

- la circulaire de rentrée 2016 qui fait mention de la déclinaison de l'éducation à la sexualité au plus près des réalités du territoire dans le cadre du développement des comités départementaux d'éducation à la santé et à la citoyenneté ;
- la création d'un portail de ressources sur l'éducation à la sexualité en milieu scolaire qui sera mis en ligne sur le site Eduscol au cours de l'année scolaire 2016/2017 ;
- le parcours éducatif de santé, créé par la loi pour la refondation de l'école du 8 juillet 2013, réaffirmé par la loi santé du 26 janvier 2016 et impulsé par la circu-

laire n° 2016-008 du 28 janvier 2016. Ce parcours de l'élève, de la maternelle à la terminale, vise à structurer la présentation des dispositifs qui concernent à la fois la protection de la santé, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence aux programmes scolaires ; l'éducation à la sexualité y a toute sa place.

Ainsi, avec l'ensemble de ces leviers, l'éducation à la sexualité participe à un environnement favorable au bien-être et à la réussite scolaire et éducative de tous, et au développement des alliances éducatives internes et externes par le déploiement de projets et de partenariats en faveur de la promotion de la santé. ●

## Les acteurs institutionnels et associatifs intervenant en éducation à la sexualité

### Stéphanie Seydoux

Cheffe du service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, Direction générale de la cohésion sociale

Les associations occupent une place essentielle dans la vie de la Nation et le fonctionnement de notre modèle de société. Elles anticipent, éclairent ou complètent l'action conduite par les pouvoirs publics. Le Premier ministre l'a rappelé dans sa circulaire du 29 septembre 2015 relative aux relations entre les associations et les pouvoirs publics.

Sur le domaine de l'éducation à la sexualité dans une approche globale, un certain nombre de partenaires associatifs interviennent en lien avec les équipes éducatives sur différents sujets, tels l'égalité entre les filles et les garçons, les relations interpersonnelles, l'accès à la contraception, la prévention des infections sexuellement transmissibles, l'avortement, la prévention des violences sexuelles et du risque prostitutionnel, les discriminations liées à l'orientation sexuelle, ou encore les risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux...

Dans le champ de l'enseignement, plus de 170 partenaires associatifs sont agréés au niveau national pour intervenir au sein des établissements scolaires. Membres de la communauté éducative, les associations proposent des activités complémentaires aux enseignements dans le respect des projets d'école et d'établissement.

### Des interventions complémentaires

La mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative au sein des établissements est nécessaire à la construction individuelle, sociale et sexuée des enfants et adolescent(e)s qui y sont accueillis au quotidien.

Aux côtés des enseignements qui offrent l'opportunité d'exploiter des situations, des textes ou des supports en lien avec l'éducation à la sexualité, des séances

dédiées sont également obligatoires (loi n° 2001-1-588 du 4 juillet 2001 prévoyant trois séances annuelles au sein des écoles, collèges, lycées), au cours desquelles les professionnels extérieurs peuvent être amenés à intervenir aux côtés des professionnels de l'Éducation nationale. Ces interventions en binôme peuvent permettre de libérer plus facilement la parole, les jeunes se saisissant de ces espaces dédiés pour s'exprimer et interpeller les intervenants sur des préoccupations qui ne peuvent pas toujours être exprimées aussi clairement auprès des équipes éducatives, ou à la maison. Des formats d'intervention variés sont utilisés, favorisant l'expression des jeunes : Post-it, théâtre-forum, jeu de rôles, brainstorming, groupes de paroles... Le travail en petits groupes s'avère lui aussi souvent facilitateur compte tenu de la sensibilité des sujets abordés. Le binôme équipe éducative/professionnels extérieurs va permettre aux élèves de découvrir qu'il est possible de trouver autant d'écoute et d'aide auprès de l'équipe éducative, désormais vue comme référente, qu'en dehors de l'établissement.

### Une intervention ouvrant sur l'extérieur

Par ailleurs, il est important que les jeunes puissent identifier les structures existantes vers lesquelles se tourner s'ils en ont besoin. Les séances organisées au sein des établissements scolaires avec ces partenaires y participent, ainsi que les visites organisées parfois au sein de ces structures. Comme l'indiquait un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales de 2009<sup>1</sup>, « les centres de planification permettent d'apporter une

1. Rapport Igas RM2011-088P, juin 2011, *Les Organismes de planification et d'éducation familiale : un bilan.*